



## Révision de la Charte

### Premières validations du projet de Charte 2026-2041 du Parc

Suite à la validation du projet de Charte par les élus du Comité Syndical le 9 novembre 2024, la procédure de révision suit son cours.

### Les Régions valident le projet de Charte 2026-2041

Les Régions ont chacune validé ce [projet](#) lors de leurs assemblées plénières : le 21 février pour Bourgogne Franche-Comté puis le 28 mars pour Auvergne Rhône-Alpes.



Assemblée plénière Auvergne Rhône-Alpes



Assemblée plénière Bourgogne Franche-Comté

Un dossier jugé complet pour passer à l'étape suivante

## Etude du dossier par l'Etat

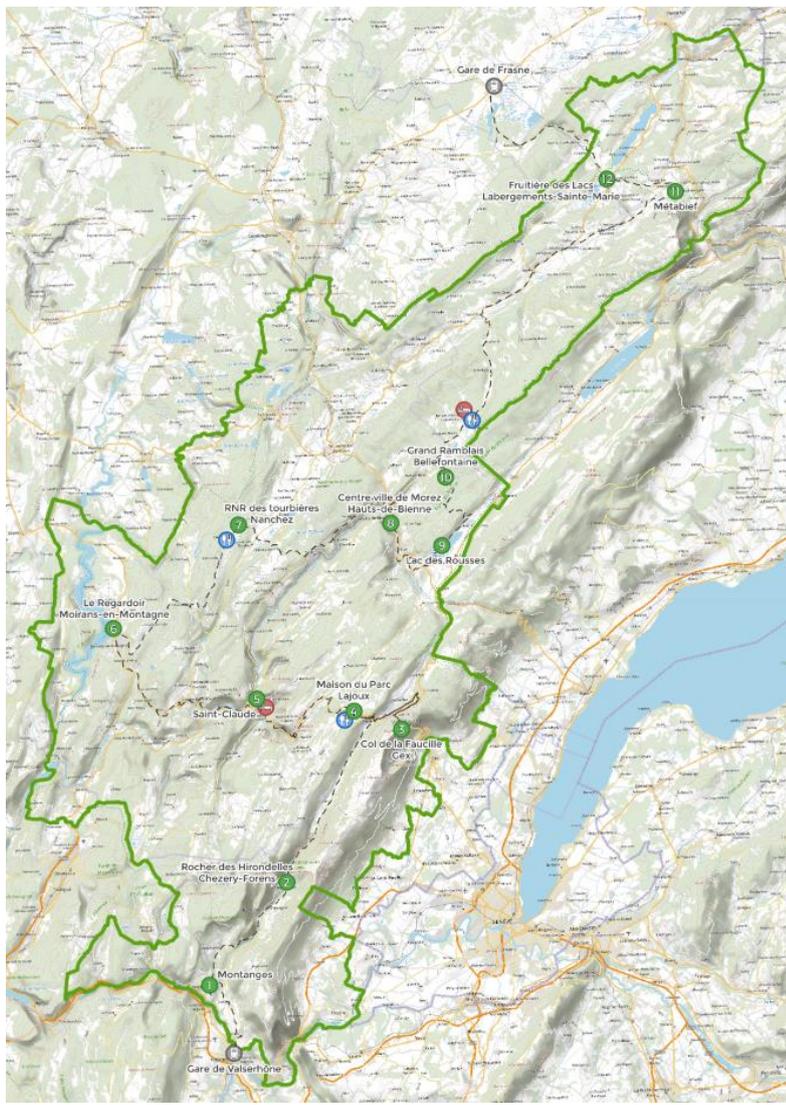
Avec l'aide de la Direction de l'eau et de la biodiversité du Ministère et des représentants des DREAL Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne Rhône Alpes, les 2 rapporteurs du Conseil National de la Protection de la Nature - CNPN (Claire Harpet et Philippe Billet) ont pris connaissance du projet de Charte et du circuit de visites proposé pour exposer celui-ci.



Ils ont considéré que le projet de Charte était complet. La procédure se poursuit donc avec 2 rendez-vous clés avant l'été :

- **L'accueil dans le Haut-Jura d'une délégation du CNPN et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France mi-mai,**
- **L'audition au Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche mi-juin à Paris.**

**Visite du CNPN et de la Fédération des Parc naturels régionaux de France**



## Une découverte du territoire et des acteurs lors d'une visite du 12 au 14 mai

Cette visite de deux jours et demi vise à **présenter le projet aux représentants du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN), des services de la DREAL et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (Patricia Poupard, Présidente du Parc naturel régional de la Baie de Somme Picardie maritime).**

[\(Cliquez sur la carte du circuit de la délégation pour la zoomer\)](#)

**Ils jugeront sur site les résultats concrets obtenus depuis la précédente Charte, notamment en matière de protection de la biodiversité, de développement durable, d'aménagement et de gouvernance locale. Les représentants du CNPN et de la Fédération évalueront également l'ambition de la nouvelle Charte et les choix stratégiques que les élus ont retenu pour les 15 prochaines années.**

Elle doit permettre aux rapporteurs du CNPN d'apprécier la mise en œuvre de la Charte actuelle. Ils jugeront sur site les résultats concrets obtenus depuis la précédente Charte, notamment en matière de protection de la biodiversité, de développement durable, d'aménagement et de gouvernance locale.

Elus et chargés de mission du Parc leur exposeront en particulier le nouveau périmètre, les principaux enjeux, les objectifs et modes d'intervention définis collectivement dans le projet de Charte, permettant ainsi d'apprécier le degré de consensus local. Les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de la précédente Charte seront précisées, ainsi que les actions qui seront déployées pour y remédier.

C'est aussi une belle occasion d'échanger avec les acteurs du territoire, élus, partenaires techniques et socioprofessionnels pour comprendre comment la Charte est vécue et portée localement, et recueillir des témoignages sur son appropriation.

A l'issue de cette visite, la délégation livrera des recommandations, des suggestions d'ajustements pour renforcer la qualité, la cohérence et l'ambition du projet de Charte. Ces conseils permettront de préparer l'audition devant la Commission des Espaces Protégés du CNPN programmée en juin.

## Poursuite de la concertation : gouvernance, statuts et plan d'actions

En parallèle, le Syndicat mixte du Parc a engagé la rédaction des pièces attendues réglementairement en fin de procédure mais nécessitant une concertation et un travail de long cours :

- **Les statuts du Syndicat mixte du Parc, précisant notamment l'évolution des cotisations et des modalités de gouvernance**
- **Le plan d'action à 3 ans, indiquant la nature, la priorisation et le financement des projets à mener durant les premières années de mise en œuvre de la Charte ;**
- **L'organigramme du Syndicat mixte, établissant précisément les compétences et les moyens humains nécessaires pour déployer le projet.**

## Mise en œuvre des premières évolutions inscrites dans le projet de Charte

### L'installation d'une Conférence des Présidents avec les EPCI

Lors des nombreux échanges menés en 2024 et plus particulièrement avec les EPCI, il est apparu essentiel d'une part, de repenser la répartition des rôles de chacun, et d'autre part d'améliorer la circulation de l'information. **Une convention cadre est née de cette concertation. Elle fixe le cadre partenarial non financier, affirme le partage des valeurs et des orientations de la Charte 2026-2041 en s'appuyant sur les trois ambitions fondamentales de la future Charte.**

La convention garantit également une meilleure communication entre le Syndicat mixte du Parc et les Intercommunalités en instaurant par exemple une Conférence des Présidents, instance qui se réunira au moins une fois par an. **Cette convention, préalablement validée par chacun des signataires, sera signée officiellement le 29 avril à la Maison du Parc.**

### Le premier Atelier Eau pour les délégués du Parc

**Les élus sont également conviés à un nouveau format d'échange et de réflexion politique : un atelier le mercredi 11 juin au matin, sur le secteur de Vaux-les-Saint Claude.**

**Ce premier atelier couplant terrain et discussion en salle sera consacré à la thématique de l'eau, l'un des enjeux prioritaires identifiés par tous.** Il s'agira de croiser les regards sur le terrain sur la question des Espaces de Bon Fonctionnement (EBF) des cours d'eau, un sujet à la rencontre de multiples enjeux : hydromorphologie, urbanisme, aménagement du territoire, biodiversité...

Cette matinée sera aussi l'occasion de présenter des actions menées par le Parc, d'échanger sur le terrain dans le secteur de Vaux-Lès-Saint-Claude et de Jeurre et de nous interroger sur les enjeux liés au foncier dans ces espaces de bon fonctionnement des cours d'eau.



Vue aérienne de la Bienne après travaux de renaturation à Jeurre ©PNRHJ/G.Vissy

### Identité graphique de la Charte 2026-2041

Cela ne vous a peut-être pas échappé, l'orange et le bleu ont laissé place à l'identité visuelle de la Charte 2026-2041. La page graphique qui se tourne souligne l'engagement de la procédure dans sa deuxième moitié, phase d'avis et d'ajustements.



### Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03.84.34.12.30

[www.parc-haut-jura.fr](http://www.parc-haut-jura.fr)



### Protection de vos données personnelles

L'entrée en vigueur du nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est plus que jamais présente dans notre quotidien. C'est pourquoi nous devons être vigilants et nous assurer que nos newsletters, actualités, invitations, ou autres informations n'arrivent pas de manière inopportune dans vos boîtes e-mail.

Inscrit(e) dans nos bases de données, vous faites partie de nos contacts professionnels, vos données personnelles sont conservées de manière sécurisée. Elles sont destinées à des fins

d'envoi périodique exclusivement aux relations professionnelles entretenues avec les services concernés et en particulier le service communication.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit d'opposition, du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen.

Pour faire valoir ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse [parc@parc-haut-jura.fr](mailto:parc@parc-haut-jura.fr)

A tout moment, il vous est possible de nous faire part de votre souhait de vous désabonner et en cliquant sur le lien dédié en ce qui concerne la newsletter du Parc.

Pour en savoir plus, vous pouvez également consulter la rubrique dédiée sur notre site internet : <http://www.parc-haut-jura.fr/fr/all/informations-legales.php>